

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2024

- *Membres afférents au Conseil Municipal : 15*
- *En exercice : 15*
- *Présents : 14*
- *Absents excusés : Michel PEPIN (pouvoir à Irène MAURIN)*
- *Secrétaire de séance : Michel DASPE*
- *Président de séance : Anthony CÉLÉRIEN*

Ouverture de la séance à 18 heures 35

- **Approbation du procès-verbal (PV) du Conseil Municipal (CM) du 18 avril 2024 :**

Le PV du CM de la séance du 18 avril 2024 est lu et approuvé à l'unanimité des membres présents. Il sera signé par M. le Maire et M. Claude Costechareyre, secrétaire de ladite séance, avant diffusion au public.

I. INTERCOMMUNALITE :

▪ **Compte rendu de la conférence des Maires du 13 mai 2024 :**

- La révision des statuts de l'agglomération était en discussion afin d'acter l'adaptation du texte, notamment sur les thèmes :
 - Santé, social, seniors : Pour une coordination des CCAS, une adéquation pour le contrat Local Santé.
 - Mobilités : avec le travail à poursuivre sur les quais PMR et les abribus.
 - Sport : avec la définition à venir pour les critères d'admission d'un équipement sportif dans l'intérêt communautaire, et le soutien aux événements sportifs déclarés d'intérêt communautaire.
 - Environnement : En précisant la position de l'agglomération quant à la lutte contre la pollution de l'air, l'engagement en faveur du mix énergétique, et le soutien aux actions pour la biodiversité.
 - Culture : avec notamment la mise en relation des médiathèques communales.

II. ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES, VIE ECONOMIQUE, TOURISME :

Organisation des élections européennes du dimanche 09 juin 2024 :

Irène MAURIN nous fait un compte rendu de la réunion de la commission électorale.

Nombre d'inscrits sur les listes : 737 + 9 complémentaires dont 42 nouveaux inscrits. Il y a eu 26 radiations.

Ouverture du scrutin : de 8 h. à 18 h.

38 listes se présentent. Problème d'organisation pour mettre en place 38 panneaux : ils seront disposés le long du mur sud du parking Zuco, numérotés selon les préconisations de la préfecture et mis à disposition des candidats.

Mise en place d'un planning pour la présence des élus lors ce vote et lors du dépouillement.

Ressources humaines :

- **Création de 2 emplois permanents pour le service scolaire :**

Création d'un poste pour la promotion de grade d'un agent.

Création d'un poste en vue du recrutement d'un agent ATSEM en remplacement d'un départ en retraite au 31/12/2024.

La délibération est votée à l'unanimité.

↳ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

- Création d'un emploi non permanent : accroissement temporaire d'activité, pour un agent des services techniques à temps plein de 35 heures pour la période du 22 mai 2024 au 31 décembre 2024.

↳ **Délibération adoptée à l'unanimité**

III. FINANCES

- Traverse du village : mise à jour du plan de financement.

**PROJET DE REAMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DU VILLAGE
REHABILITATION ET RENATURATION**

PLAN DE FINANCEMENT AU 16 mai 2024

Montant HT des travaux	1 692 645,00 €
Montant HT travaux SDED	100 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	270 823,20 €
Subvention département	677 000,00 €
Subvention Etat	477 530,00 €

Part communale HT	908 938,20 €
--------------------------	---------------------

<i>TVA sur travaux</i>	<i>412 693,64 €</i>
<i>Estimation FCTVA</i>	<i>309 520,23 €</i>
Reste à charge commune	103 173,41 €

A financer par la commune	1 012 111,61 €
----------------------------------	-----------------------

↳ **Délibération adoptée à l'unanimité**

- Remise gracieuse :

Lors de la construction de l'habitation située 110 chemin de Saint-Jean en 2020, la municipalité de l'époque a constaté que le raccordement au réseau d'assainissement public s'avérait plus compliqué et coûteux. Une solution techniquement plus simple et plus économique consistait à se raccorder sur un réseau existant proche, mais non situé sur le domaine public. Après vérifications techniques, Il a alors été convenu :

- d'autoriser ce raccordement au réseau privé,
- que Monsieur Sébastien BRET financerait personnellement les travaux de raccordement,
- que la municipalité, en contrepartie de ce financement, l'exonèrerait de la Participation pour le financement à l'Assainissement Collectif (2200 € pour les constructions nouvelles – délibération du 28 janvier 2016).

Malgré cette entente, qui a permis entre autres à la commune d'économiser environ 4000€ de frais de raccordement, Monsieur Sébastien BRET a été indûment facturé de cette participation de 2200€.

Afin de respecter les termes de l'accord de 2020, Monsieur Le Maire propose donc la remise gracieuse de cette créance de 2200€.

M.Sébastien BRET ne participe pas au vote.

↳ **Délibération adoptée à l'unanimité**

- Demande de subvention LEADER :

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet de traverse du village, de la volonté de redonner vie à un véritable centre-bourg, et pour donner suite aux différentes concertations publiques, il convient que le vieux bâtiment préfabriqué laisse la place à un espace public au service des habitants, associations et les divers acteurs qui contribuent au vivre ensemble à Puy-Saint-Martin. La réussite de ce projet passe par la capacité de concevoir et d'élaborer ce projet collectivement avec toutes les parties prenantes.

Ce type de prestations estimés à 21 200 € est susceptible d'entrer dans le cadre du programme d'aide européen LEADER et plus précisément dans le cadre de l'action 1 : « **Innover pour redynamiser les centres-bourgs à travers de nouveaux services et aménagements** ».

Il convient donc de demander **une subvention de 16500 €**, correspondant à 80% du budget, au service instructeur de ce programme que constitue le Groupe d'Action Local- Portes de Provence.

↳ **Délibération adoptée à l'unanimité**

IV. AMENAGEMENT, CADRE DE VIE

Travaux :

M. David LAMANDE, adjoint aux travaux, nous informe des entretiens en cours et à venir ce mois-ci :
Passage de l'épaveuse sur tous les chemins communaux.

Nettoyage des bassins de rétention.

Pose d'une clôture ferronée sur le mur du parc, dans le cadre du marché de réhabilitation.

L'équipe des services techniques est axée sur le débroussaillage et entretien des espaces verts, avec cette météo qui favorise la pousse.

Urbanisme :

Michel DASPE, conseiller délégué à l'urbanisme, fait le point sur les dossiers en cours :

Depuis le mois de mars 2024, nous avons reçu :

- 5 demandes de permis de construire :
 - 2 régularisations d'extension de maisons existantes
 - 1 modification de façades et création d'un mur
 - 1 création de 2 hangars agricoles avec panneaux photovoltaïques
 - 1 construction de garage

- 8 déclarations préalables de travaux :
 - 3 poses de panneaux photovoltaïques
 - 1 piscine
 - 1 abri de voiture
 - 1 pergola
 - 1 toit appentis
 - 1 mise en conformité

V. VIE ASSOCIATIVE, COMMUNICATION, PARTICIPATION CITOYENNE, CULTURE

Vie associative :

- Retour de l'Assemblée Générale de l'Amicale Laïque du mercredi 14 mai 2024

Suite à la reprise de la cantine par la commune, le bureau de L'Amicale Laïque a souhaité dissoudre l'association. La trésorerie restante sera versée à la commune de Puy Saint Martin, sous forme de don, et rentrera dans la comptabilité de la cantine.

Le conseil municipal souhaite remercier les bénévoles de cette association, qui depuis tant d'années, œuvre pour le bien-être de nos enfants.

- AG de l'ACCA :

Patrick CISTERNE nous indique qu'il a assisté à l'AG des chasseurs. 20 personnes étaient présentes et le bureau a été renouvelé. Les chasseurs ont décidé et portent à notre connaissance qu'il n'y aurait pas de battues le mercredi.

Patrick attire notre attention sur le sérieux et le professionnalisme des chasseurs.

Culture :

- Tarifs de l'école de Musique André Borne.

Il est de maintenir les mêmes tarifs que l'année précédente.

Caractéristique des cours		Durée	Tarifs hors Puy-Saint-Martin	Tarifs Puy-Saint-Martin
Cours individuels	1 cours/semaine	30 minutes	560 €	475 €
Cours mi-temps	1 cours 1 semaine/2	30 minutes	290 €	250 €
Cours duo	1 cours à 2 élèves	40 minutes	420 €	375 €
Atelier collectif 4 à 8 élèves	x Pop rock x Musique du monde	1 heure	380 €	330 €
Formule 7 élèves	1 cours collectif + 1 cours Individuel	1 heure 30 minutes	780 €	700 €
Stage	3 à 4 élèves maximum	6 heures	150 €	130 €

- Adhésion : 25 € par famille

↳ **Délibération adoptée à l'unanimité**

- Organisation du Boeuf de Puy du samedi 1er juin 2024 :

Patrick CISTERNE nous informe que suite à un manque d'exposants, l'animation "Partages et passions" est annulée. Par contre, le Bœuf musical organisé par l'Ecole de Musique aura bien lieu entre 18 h. et 22 h.

Une buvette et des food-trucks seront présents.

VI. SOCIAL, SOLIDARITE, VIE SCOLAIRE, JEUNESSE

Social :

- CCAS : organisation du repas arménien du dimanche 19 mai 2024

Irène MAURIN nous indique que 100 personnes ont réservé leur place (complet).

Le repas sera suivi d'un spectacle de danse et d'un violoniste.

Des membres du CCAS et conseillers municipaux participent à l'organisation de ce repas.

VII. QUESTIONS DIVERSES

- Anthony CELERIEN nous informe que le dossier projet éolien a été déposé le 4 mai auprès des organismes compétents.
- Il évoque la fermeture éventuelle du parking devant la salle des fêtes et la création d'une bande de stationnement le long du parc, route de Manas côté trottoir. Le but est de lier la salle des fêtes au parc, et ainsi simplifier les nombreux évènements présents sur cet espace tout au long de l'année (éviter les arrêts de stationnement répétitifs). Cette modification est à prévoir au plus vite, idéalement avant les festivités de l'été.
- Denis PERRIN nous informe que des panneaux de signalisation des commerces vont être mis en place sous peu au niveau des 2 rond points de la déviation et devant l'entrée de la ZAC.
- Il a rencontré la Direction des routes du Département pour trouver une solution pour réduire la vitesse à l'entrée du village route de Roynac, suite aux plaintes des riverains. (mise en place d'un radar pédagogique ?)

QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Nadine CROUZET interpelle le conseil sur le montant de la taxe d'assainissement qu'elle juge trop élevé. Nous lui expliquons que, suite au fait que la compétence assainissement ait été reprise par la communauté d'agglomération en 2022, les facturations des années 2022 et 2023 ont été reçues toutes les deux en 2024. Certains ont pu croire que la taxe d'assainissement avait doublé, mais en fait ils ont réglé 2 années de service. Cette situation est bien entendu ponctuelle, et les utilisateurs du réseau d'assainissement ne recevront dorénavant qu'une seule facture par an.

La séance est levée à 20 heures 15.

Prochaine séance du Conseil Municipal : le jeudi 20 juin 2024 à 18 heures 30.
--

Approbation du procès-verbal

Le Maire,
Anthony CÉLÉRIEN

La secrétaire de séance,
Michel DASPE